

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil quatorze et le **treize août**, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 août 2014

Présents : M. Daniel LERICHE, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Consiglia DUBOIS, MM Roger PACOREL, Louis WAGNER, Jean-Claude HOUEMENT, Patrick GRAVIER, Mmes Jocelyne BRUNELLE, Anne-Marie CHAPELLE, Isabelle GUILLEMIN, M. Eric BOUILLOT, Mmes Laurence AUGAGNEUR, Isabelle BALLOUARD, Corinne FAYET FRIBOURG, Virginie LAGRANGE.

Absents excusés : M. Jan CASTAINGS-LAHAILLE, M. Guillaume WARMUZ (pouvoir à Guy MARCHANDEAU), M. Damien BONDOUX (pouvoir à Jacqueline TOMBEUR).

Délibération 2014- 059

TARIFS ACCUEIL LOISIRS, GARDERIE, RESTAURANT SCOLAIRE

Vu le règlement d'intervention financière de la CAF de Saône-et-Loire, et notamment l'attribution de certaines aides conditionnées à une obligation de tarification,

Vu la délibération n° 2013-074 du 19 décembre 2013 sollicitant une dérogation auprès de la CAF de Saône-et-Loire pour la mise en place d'un tarif modulé de l'accueil de loisirs en fonction des revenus des familles, Sur proposition de la commission communale « affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires »,

Mme Tombeur entendue, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par 17 voix pour et 1 abstention, fixe les tarifs suivants applicables au 1^{er} septembre 2014 :

- **garderie périscolaire** : 0.90 € la demi-heure
- **restaurant scolaire** : 3.60 € le repas (surveillance animation comprises)
tarif majoré non inscrit (article 23 du règlement) : 6.50 € le repas
accueil méridien PAI (projet d'accueil personnalisé) : 3.00 €
- **NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)** :
pénalité financière pour une absence injustifiée : 5 €/séance non suivie
(cf règlement des NAP)
- **accueil de loisirs (mercredi après-midi et petites vacances)**
tarif applicable aux ressortissants du régime général de sécurité sociale de Saône-et-Loire

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF Journée enfant Accueil compris*	TARIF Matin avec repas Accueil compris*	TARIF ½ Jour sans repas Accueil compris*
T1 – tranche – 500 €	5.50 €	3.57 €	2.00 €
T2 - tranche de 501 à 600 €	6.60 €	4.28 €	2.40 €
T3 – tranche de 601 à 655 €	7.92 €	5.14 €	2.88 €
T4- tranche de 656 à 720 €	9.50 €	6.17 €	3.46 €
T5 – tranche de 721 € à 810 €	11.40 €	7.40 €	4.15 €
T6 – tranche de + 811 €	13.69 €	8.88 €	4.98 €

*accueil compris : accueil échelonné de 7h à 9h et de 17h à 19h

Forfait petites vacances :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF	TARIF
	Semaine 5 Journées enfant Accueil compris*	Semaine 5 après-midi sans repas Accueil compris*
T1 – tranche – 500 €	26.13 €	9.05 €
T2 - tranche de 501 à 600 €	31.35 €	10.86 €
T3 – tranche de 601 à 655 €	37.62 €	13.03 €
T4- tranche de 656 à 720 €	45.14 €	15.64 €
T5 – tranche de 721 € à 810 €	54.17 €	18.77 €
T6 – tranche de + 811 €	65.00 €	22.52 €

*accueil compris : accueil échelonné de 7h à 9h et de 17h à 19h

Tarif proratisé si la semaine compte un jour férié.

Forfait vacances été :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
	Semaine 5 Journées enfant Accueil compris*
T1 – tranche – 500 €	26.13 €
T2 - tranche de 501 à 600 €	31.35 €
T3 – tranche de 601 à 655 €	37.62 €
T4- tranche de 656 à 720 €	45.14 €
T5 – tranche de 721 € à 810 €	54.17 €
T6 – tranche de + 811 €	65.00 €

*accueil compris : accueil échelonné de 7h à 9h et de 17h à 19h

Tarif proratisé si la semaine compte un jour férié.

➤ accueil de loisirs (mercredi après-midi et vacances)

Pour les familles ne relevant pas du régime général de Saône-et-Loire (MSA, CAF 21...), application du tarif susvisé de la tranche 6, soit :

- tarif journée enfant : 13.69 € (accueil échelonné compris)
- tarif matin avec repas : 8.88 € (accueil échelonné compris)
- tarif demi-journée sans repas : 4.98 € (accueil échelonné compris)
- forfait petites vacances et vacances été (semaines 5 journées enfant) : 65 € (accueil échelonné compris)
- forfait petites vacances (semaine 5 après-midi sans repas) : 22.52 € (accueil échelonné compris)

Pour extrait certifié conforme

P. le Maire,
l'adjoint délégué,
Jacqueline TOMBEUR